



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

### Délibération n° 04

**Date de convocation**

17.03.2023

**Date d'affichage**

22.03.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Affaire suivie par :**

Sandrine SOARES,  
directrice de la  
commande publique

**Objet : Approbation de la convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme LM. LODE-DEMAS par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme H. KIRCALI – M. J. RANQUE par M. B. ZAOUÏ

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

**Madame Hadda KIRCALI, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Il est proposé d'approuver la convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Afin d'améliorer l'efficacité économique des achats et dans le cadre des travaux menés sur le schéma de mutualisation, la communauté d'agglomération a sollicité les communes membres afin de constituer un groupement de commandes.

Les familles d'achats concernées sont les suivantes : fournitures administratives et de bureau ; papier. Cependant, l'adhésion au groupement de commandes peut n'être que partielle, les communes pouvant souscrire à un seul marché.

Selon l'acte constitutif, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud est désignée coordonnateur du groupement et à ce titre, a la charge de la procédure de passation des contrats. Son intervention est réalisée à titre gratuit. Chaque membre du groupement reste autonome dans l'exécution de son marché et de ses commandes.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'adhérer au groupement de commandes susmentionné.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-4,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-6,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU les statuts de Grand Paris Sud approuvés par arrêté inter préfectoral n°2020-PREF.DRCL/717 du 14 décembre 2020 et notamment l'article 11,

VU le pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021, lequel prévoit qu'un schéma de mutualisation définira les objectifs et le plan d'action à mettre en œuvre,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération se propose de coordonner un groupement de commandes en matière de fournitures administratives, fournitures de bureau et papier,

CONSIDERANT que l'adhésion au groupement de commandes peut n'être que partielle,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que cette convention prend effet à compter du 7 mars 2023.

**AUTORISE** l'adhésion de la commune pour le marché « fourniture de papier pour les services administratifs ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif et tout acte nécessaire à son exécution.

**AUTORISE** le représentant de la communauté d'agglomération à signer l'accord-cadre issu du groupement.

Combs-la-Ville, le 27 mars 2023

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**John SAMINGO**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -